



Demande au sujet d une carte grise

Par **le battant**, le 20/01/2019 à 16:40

Bonjour,rnrnMon fils a eu son permis moto. Il a donné tous les documents ainsi que le certificat de bridage pour jeune conducteur à un organisme. La carte grise aurait du être en MTT1 et il la reçu en MTT2. rnrnDepuis le mois d août, il a refait les démarches sur le site ANTS et, à ce jour, toujours rien.rnrnHier, il a eu un accident non responsable. Je me pose la question : comment va se passer, avec l'expert de l'assurance adverse vu que la carte grise n'est pas conforme ? Son assurance, au début, vu que la carte grise n'était pas bonne, lui a donné un document lui indiquant qu'il pouvait rouler. Je suis allé sur un forum pour carte grise regarder les avis et il se révèle que c'est très long.rnrnMerci aux bénévoles pour les réponses que vous pourrez m apporter.

Par **morobar**, le 21/01/2019 à 17:46

Bonjour,rn[citation]: comment va se passer, avec l'expert de l'assurance adverse
[/citation]rnVotre fils ne verra, et encore, que l'expert de sa compagnie et jamais l'expert désigné par l'assureur de l'adversaire.

Par **le battant**, le 21/01/2019 à 18:49

bonsoirrnrnmerci pour votre réponse concernant l expert mais j espère qu il n aura pas de problème avec la compagnie adverse vu que la carte grise n est pas conforme.

Par **morobar**, le **22/01/2019** à **09:36**

Qui peut le plus peut le moins (MTT2 au lieu de MTT1)rnCe n'est pas la compagnie adverse qui va faire prospérer le dossier, mais l'assureur de votre fils qui connaît la situation et a maintenu ses garanties en connaissance de cause.

Par **le battant**, le **22/01/2019** à **12:40**

Bonjour merci pour votre réponse rncordialement.